

le rassemblement, la coordination et la diffusion des renseignements, ainsi que l'analyse des menaces, relèvent au sein du gouvernement fédéral de toute une gamme de ministères et d'organismes.

Le Comité se demande si ces renseignements en provenance du gouvernement fédéral ou d'ailleurs sont rassemblés, coordonnés, analysés et diffusés d'une manière rapide et efficace. Le Comité rappelle la recommandation formulée à ce sujet dans le rapport du premier Comité, c'est-à-dire élargir le Secrétariat de la sécurité et du renseignement du BCP afin d'y centraliser cette activité, et propose que l'on réexamine cette option.

Sécurité des transports et des liaisons aériennes

Le Comité est heureux de constater les progrès manifestes réalisés au ministère des Transports, en particulier pour ce qui est de la sécurité des aéroports, mais il estime qu'il reste beaucoup de travail à accomplir. Le rapport du premier Comité signalait que les détachements de la GRC assignés aux aéroports fédéraux relèvent de l'administrateur de l'aéroport. On croit cependant que l'établissement de rapports hiérarchiques et avec l'administrateur de l'aéroport et avec le quartier général de la GRC peut réellement porter à confusion. Maintenant, les détachements de la GRC signent avec l'administrateur de l'aéroport un contrat de travail qui précise les tâches à exécuter en matière de sécurité. Par ailleurs, le ministère des Transports doit aussi réaliser un certain nombre de simulations auxquelles participent la GRC, le personnel des aéroports et les polices locales.

Toutefois, l'attribution de cotes de sécurité au personnel des aéroports constitue toujours une source de préoccupations. Le rapport du premier Comité signalait qu'on préparait des règles d'attribution des cotes de sécurité au personnel des aéroports (gardes contractuels du secteur privé, préposés à l'entretien et autres). Ces personnes reçoivent maintenant leurs cotes de sécurité du SCRS, mais le traitement de chaque dossier prend environ 60 jours. Entre-temps, elles peuvent travailler dans les aéroports, mais doivent être toujours accompagnées d'une autre personne jusqu'à ce qu'elles aient obtenu une cote de sécurité. Vu le roulement élevé du personnel, un grand nombre d'employés restent cependant sans cotes de sécurité. Même si le système de l'escorte fonctionne, les aéroports demeurent vulnérables à ceux et celles qui pourraient profiter de leur emploi pour faire la reconnaissance des lieux ou s'infiltrer dans les zones interdites.

Le problème est quasiment insoluble puisqu'il s'agit pour une bonne part d'immigrants venus de pays incapables de répondre rapidement et précisément aux demandes de renseignements de sécurité du SCRS et puisqu'il est impossible - et peut-être